



Offre d'assurance 2024

Aperçu des prestations.

La CSS aide ses assurés à rester en bonne santé, guérir ou vivre avec une maladie. Nous vous fournissons des offres et des conseils sur la santé et les solutions d'assurance adaptées qui peuvent être personnalisées selon vos besoins et votre budget. Dans environ 100 agences réparties dans toute la Suisse, nous vous conseillons avec compétence et passion.

Conseil au 0844 277 277
Votre portail client sur my.css.ch



Votre santé.
Votre partenaire.



Domaine de prestations	Complément au domaine de prestations	Assurance obligatoire des soins selon la LAMal
Traitements ambulatoires: Médecine classique	Prise en charge des coûts pour les médecins, chiropraticiens, diététiciens, sages-femmes, logopédistes, physiothérapeutes, ergothérapeutes, podologues, psychologues et infirmières et infirmiers reconnus	Selon le tarif, dans toute la Suisse
Hospitalisation (en Suisse)	Traitements stationnaires dans des hôpitaux reconnus	Couverture des coûts en division commune selon la liste cantonale des hôpitaux
Etranger	Traitements ambulatoires en cas d'urgence (maladie aiguë) lors d'un séjour temporaire à l'étranger	Max. jusqu'au double du tarif du canton de domicile en Suisse. Pour l'UE sont applicables des dispositions selon les accords bilatéraux
	Traitements stationnaires en cas d'urgence (maladie aiguë) lors d'un séjour temporaire à l'étranger	Division commune, max. jusqu'au double du tarif du canton de domicile en Suisse. Pour l'UE sont applicables des dispositions selon les accords bilatéraux
	Traitements planifiés: ambulatoires et stationnaires	
	Assistance de personnes	
Médicaments	Médicaments sur prescription médicale	Selon la liste des médicaments, la liste des spécialités ou la liste des génériques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) avec quote-part différenciée
Cures balnéaires et de convalescence	Sur prescription médicale et dans des établissements reconnus	Cures balnéaires*: CHF 10/jour, max. 21 jours/année civile plus frais médicaux; Cures de convalescence: uniquement les frais médicaux selon la LAMal
Maternité	Examens de contrôle et échographies	8 examens de contrôle; 2 échographies
	Accouchement ambulatoire	Mêmes prestations qu'en cas de maladie
	Accouchement stationnaire	Division commune dans les hôpitaux reconnus par la LAMal et maisons de naissance figurant sur la liste cantonale des hôpitaux
	Conseil en allaitement/allaitement	Conseil en allaitement: Max. 3 séances
Vaccins	Vaccins préventifs et de protection	Selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), article 12
Examens gynécologiques de prévention		Tous les 3 ans, selon le tarif, dans toute la Suisse
Verres de lunettes / Lentilles de contact	Pour les enfants et les adultes	CHF 180/année civile, jusqu'à 18 ans révolus
Transports	Transports médicalement nécessaires	50 %, max. CHF 500/année civile
	Frais de recherche et de sauvetage	Frais de sauvetage: 50 %, max. CHF 5000/année civile (Suisse)
	Rapatriement	
Soins et aide à domicile	Traitements et soins à domicile effectués sur prescription médicale par des fournisseurs de prestations reconnus et aide ménagère	Traitements et soins selon le tarif du lieu de domicile
Moyens auxiliaires	Médicalement nécessaires et sur prescription médicale	Selon la «Liste des moyens et appareils»
Traitements dentaires	Traitement en cas d'accident dentaire, maladies du système de mastication	Selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (art. 17 à 19b) (accidents dentaires uniquement si couverture en cas d'accident incluse)
	Coûts de traitements dentaires jusqu'à 18 ans révolus	
	Correction de la position des dents jusqu'à 20 ans révolus	
	Extractions des dents de sagesse à partir de 19 ans	
Rooming-in	Coûts de séjour d'une personne accompagnante	
Psychothérapie		Couverture des coûts de la psychothérapie médicale selon (l'art. 2 OPAS) et de la psychothérapie pratiquée par des psychologues selon (l'art. 11b OPAS)
Réadaptation stationnaire	Réadaptation stationnaire dans hôpitaux reconnus, dans toute la Suisse	Division commune dans des hôpitaux reconnus par la LAMal figurant sur la liste cantonale des hôpitaux
Assurance de protection juridique des patients et à l'étranger (Porteur du risque: Orion Assurance de Protection Juridique SA, Bâle)	En Europe / En dehors de l'Europe	

LAMal = Loi sur l'assurance-maladie

*Dans des établissements thermaux reconnus.

**si hors liste des hôpitaux

Assurance ambulatoire Minima

Assurance ambulatoire Optima

Assurance d'hospitalisation Minima

Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal et CSS). Division hospitalière peut être choisie avant l'entrée à l'hôpital. Participation aux coûts par année civile:

Variante 1: Commune: Sans part. aux coûts
Demi-privée: 40 %, max. CHF 8000
Privée: 70 %, max. CHF 14 000
Variante 2: Commune: Sans part. aux coûts
Demi-privée: 20 %, max. CHF 4000
Privée: 35 %, max. CHF 7000

90 %, montant illimité

90 %, montant illimité

Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité

Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité

Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité

Assurée

Assurée

90 %, montant illimité (reconnu par la CSS)

90 %, montant illimité (reconnu par la CSS)

Dans des établissements reconnus par la CSS, max. CHF 20/jour, max. CHF 500/année civile

Examens de contrôle et échographies: 90 %, montant illimité

Examens de contrôle et échographies: 90 %, montant illimité

90 %, montant illimité

90 %, montant illimité

Maison de naissance ou accouchement à la maison: Forfait de CHF 1000 sans coûts certifiés
Hôpital: Mêmes prestations qu'en cas de maladie Maison de naissance**: Forfait de CHF 1000

Allaitement: CHF 200/enfant

Allaitement: CHF 200/enfant

90 %, max. CHF 100/année civile (selon liste CSS)

90 %, montant illimité (selon liste CSS)

90 %, montant illimité

90 %, montant illimité

CHF 150/cas, jusqu'à 18 ans révolus
CHF 150/année civile, à partir de 19 ans

Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité

Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité

Couverture des coûts dans le monde entier, max. CHF 100 000/cas

Couverture des coûts dans le monde entier, max. CHF 100 000/cas

Montant illimité, dans le monde entier

Montant illimité, dans le monde entier

Max. CHF 50/jour, max. CHF 2000/année civile

90 %, max. CHF 500/année civile (selon liste CSS)

90 %, max. CHF 1000/année civile (selon liste CSS)

50 %, max. CHF 1000/année civile

50 %, max. CHF 12 000/année civile

50 %, max. CHF 1000/année civile

75 %, max. CHF 1000/année civile auprès de psychothérapeutes reconnus par la CSS sans admission dans l'assurance de base

Dans les hôpitaux reconnus par la LAMal et la CSS, max. 60 jours/année civile

Max. CHF 250 000 par cas en Europe;
max. CHF 50 000 par cas hors d'EuropeMax. CHF 250 000 par cas en Europe;
max. CHF 50 000 par cas hors d'Europe

D'autres assurances complémentaires selon la LCA.

Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal et CSS). Division hospitalière peut être choisie avant l'entrée à l'hôpital. Participation aux coûts par année civile:

Variante 1: Commune:	Sans part. aux coûts
Demi-privée:	20 %, max. CHF 2000
Privée:	35 %, max. CHF 4000
Variante 2: Commune:	Sans part. aux coûts
Demi-privée:	Sans part. aux coûts
Privée:	35 %, max. CHF 2000

Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité

Dans des établissements reconnus par la CSS, max. CHF 80/jour, max. CHF 2000/année civile

Maison de naissance ou accouchement à la maison: Forfait de CHF 1500 sans coûts certifiés

Hôpital: Mêmes prestations qu'en cas de maladie
Maison de naissance**: Coûts de séjour certifiés, mais au moins CHF 1000

Max. CHF 80/jour, max. CHF 2000/année civile pour une personne accompagnant un enfant mineur

Dans les hôpitaux reconnus par la LAMal et la CSS, max. 90 jours/année civile

Assurance pour médecine alternative.

Condition d'octroi de prestations: Tant le fournisseur de prestations que la méthode de médecine complémentaire doivent être reconnus par la CSS.

Traitements ambulatoires et stationnaires

Traitements de médecine complémentaire, y compris les médicaments prescrits et reconnus (frais d'hébergement, de pension et de soins exclus)

80 %, max. CHF 1500/année civile

Pour de plus amples informations et la liste méthodes reconnues, connectez-vous sur: css.ch

Assurance pour soins dentaires.

Prestations

Aperçu des variantes

• Examens de contrôle	50 %, max. CHF 500/année civile	75 %, max. CHF 3000/année civile
• Traitements tels que radiographies, obturations, extractions, hygiène dentaire	75 %, max. CHF 750/année civile	75 %, max. CHF 5000/année civile
• Correction de la position des dents		Franchise CHF 500/année civile
• Interventions prothétiques telles que couronnes, dents à pivot, barres de maintien, ponts, prothèses partielles ou complètes	75 %, max. CHF 1500/année civile	50 %, max. CHF 1000/année civile

Assurance pour décès ou invalidité par accident.

Prestations

- Capital-décès jusqu'à CHF 100 000
- Capital-invalidité jusqu'à CHF 1 050 000 (incl. progression)
- Progression du capital-invalidité jusqu'à 350 %

Assurance pour décès ou invalidité par maladie.

Prestations

- Capital-décès jusqu'à CHF 100 000
- Capital-invalidité jusqu'à CHF 300 000
- Versement déjà à partir d'un degré d'invalidité de 25 %

(Porteur du risque: Helvetia Compagnie Suisse d'Assurance sur la Vie SA)

Assurance des frais de guérison en cas d'accident.

Prestations

- Libre choix du médecin et de l'hôpital
- Hospitalisation en privé ou demi-privé
- Frais de transport et opérations de sauvetage illimités
- Opérations de recherche jusqu'à CHF 20 000 par personne assurée ou jusqu'à CHF 40 000 par événement
- Soins à domicile et aide ménagère
- Couverture dans le monde entier

Assurance voyages.

Prestations

- Protection d'assurance à l'étranger et en voyage
- Paquets d'assurance en plusieurs variantes
- Couverture au choix de différents risques
- Durée d'assurance à choisir individuellement
- Conclusion en ligne sur css.ch/voyages ou auprès de l'agence CSS proche de chez vous

Assurance des frais de ménage.

Prestations

- Pour les personnes assumant la charge du ménage
- Maladie, accident, maternité
- Forfait journalier entre CHF 10 et CHF 100
- Durée max. d'allocation des prestations de 365 jours dans l'intervalle de 5 ans (y compris délai d'attente)
- Délais d'attente de 7, 14, 21, 30 jours

Assurance individuelle d'indemnités journalières selon la LCA.

Prestations

- Pour les personnes salariées et indépendantes
- Maladie, accident, maternité
- Indemnité journalière dès CHF 10 jusqu'à concurrence du salaire AVS soumis à cotisations
- Durée max. 730 jours (y compris délai d'attente)
- Délais d'attente de 3, 14, 30, 60, 90, 180, 360 jours

Assurance d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation.

Prestations	Plan de prestations A	Plan de prestations B	Plan de prestations C	Plan de prestations D	Plan de prestations E
<ul style="list-style-type: none">• Pas de preuve de frais supplémentaires liés à la maladie ou à l'accident nécessaire• Libre utilisation de l'indemnité journalière• Cumul du droit aux prestations en cas:<ul style="list-style-type: none">– d'hospitalisation dans le service des soins intensifs– d'hospitalisation d'urgence à l'étranger• Indemnisation forfaitaire par naissance (10 fois le montant de l'indemnité journalière)	CHF 150/jour; CHF 4500/ mois, max. CHF 216 000/ séjour hospitalier	CHF 250/jour; CHF 7500/ mois, max. CHF 360 000/ séjour hospitalier	CHF 350/jour; CHF 10 500/ mois, max. CHF 504 000/ séjour hospitalier	CHF 50/jour; CHF 1500/ mois, max. CHF 72 000/ séjour hospitalier	CHF 100/jour; CHF 3000/ mois, max. CHF 144 000/ séjour hospitalier

Assurance-ménage.

Prestations Assurance responsabilité civile privée

- Dommages corporels, matériels et pécuniaires causés à un tiers
- Couvertures complémentaires pour conducteurs de véhicules à moteur d'un tiers, renonciation à diminuer les prestations en cas de négligence grave, loueurs ou emprunteurs de chevaux et activités exercées à titre accessoire

Prestations Assurance de l'inventaire du ménage

- Inventaire du ménage assuré contre les dommages causés par un incendie, des éléments naturels, un tremblement de terre, un vol et un dégât d'eau
- Couvertures complémentaires pour le vol simple hors du domicile, la casco ménage, le bris de glace et l'abus de carte de crédit

Prestations Assurance de bâtiments

- Bâtiments assurés contre les dommages causés par un incendie, des éléments naturels, un tremblement de terre et un dégât d'eau
- Frais de déblaiement et d'élimination
- Frais de recherche et de dégagement
- Couverture complémentaire en cas de détérioration du bâtiment et de perte de loyer

Assurance de protection juridique privée et de circulation.

Prestations

- Couverture dans le monde entier pour personnes individuelles ou ménages de plusieurs personnes
- Représentation des intérêts par des avocats expérimentés ou un avocat au choix jusqu'à max. CHF 1 000 000
- En plus de l'assurance de protection juridique, la couverture des domaines juridiques suivants est possible: protection juridique des patients, protection juridique internet, protection juridique harcèlement moral, protection juridique pour autres biensfonds et protection juridique du bailleur

(Porteur du risque: Orion Assurance de Protection Juridique SA, Bâle)

Ce prospectus a pour but de vous donner un aperçu et n'a pas la prétention d'être exhaustif. Les détails de l'offre figurent dans les prescriptions légales de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) ainsi que dans les conditions générales d'assurance (CGA), les conditions complémentaires (CC) et les conditions spéciales (CS) qui sont déterminantes pour l'obligation d'allouer des prestations de la CSS.

Toutes les données de ce prospectus sont valables pour l'année civile en cours. Des modifications pour l'année suivante demeurent réservées.

